

CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Esthétique (DEP 5339)

Équipe de production

Coordination

Anne-Julie Roy
Responsable de secteurs de formation
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Conception et rédaction

Régis Décoste
Conseiller pédagogique en mesure et évaluation
Commission scolaire de la Capitale

Dominique Fradet
Enseignante
Centre de formation professionnelle de Limoilou
Commission scolaire de la Capitale

Sandra Villeneuve
Enseignante
Centre de formation professionnelle de Limoilou
Commission scolaire de la Capitale

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur

Mise en pages et édition

Sonia Tremblay-Dubeau
Agente de bureau
Commission scolaire de la Capitale

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de nombreux collaborateurs et collaboratrices du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes.

Diane Beaulieu
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Anne-Marie Bujold
Enseignante
Commission scolaire de Montréal

Sarah-Sandra Cloutier
Conseillère pédagogique
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Mireille Degrâce
Enseignante
Commission scolaire René-Lévesque

Annie Jacquet-Bihour
Conseillère pédagogique
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Caroline Lacombe
Conseillère pédagogique, agente de liaison
Commission scolaire de Laval

Gabrielle Larue
Enseignante
Commission scolaire des Navigateurs

Jacqueline Lemire
Enseignante
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Guylaine Proulx
Enseignante
Commission scolaire des Chênes

Table des matières

Présentation.....	1
Première partie	
Fondements et assises guidant l'évaluation.....	5
Qualités d'une épreuve.....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence	7
Synthèse du programme d'études.....	9
Deuxième partie	
Métier et formation.....	13
Prévention en santé et sécurité au travail en esthétique.....	15
Peau et annexes.....	17
Interaction professionnelle.....	19
Consultation et examen de la peau.....	21
Manœuvres de modelage.....	23
Produits cosmétiques	25
Soins esthétiques de base	27
Maquillage de base.....	29
Soins esthétiques des mains et des ongles	31
Activités administratives	33
Vente et promotion	35
Maquillage élaboré	37
Épilation : cire, pâte de sucre ou autres	39
Soins esthétiques des pieds et des ongles	41
Soins spécifiques.....	43
Programmes de soins esthétiques	45
Intégration au milieu de travail.....	47

Présentation

Le Ministère met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les commissions scolaires.

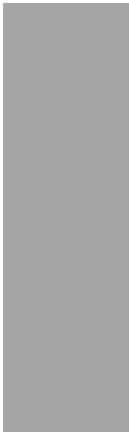
Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- présente la synthèse du programme d'études *Esthétique (DEP 5339)*.

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les commissions scolaires ont, pour leur part, à bonifier de 30 points sur 100 ces spécifications. Elles ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.



Première partie

Fondements et assises guidant
l'évaluation

Éléments constitutifs
de chaque compétence

Synthèse du programme d'études

Fondements et assises guidant l'évaluation

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

Qualités d'une épreuve

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence¹. Qu'il s'agisse d'épreuves ministérielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités² incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
Validité	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
Fidélité	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
Faisabilité	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

² Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005. P. 604, 609 et 1404.

Éléments constitutifs de chaque compétence

Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence;
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence³;
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

³ Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

Règles de verdict

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

Description de l'évaluation

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles l'élève devrait être placé au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

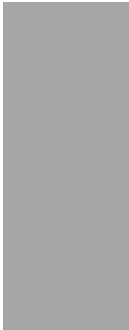
Synthèse du programme d'études

Le programme d'études *Esthétique (DEP 5339)* mène à l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

Le programme d'études est d'une durée de 1 305 heures et est divisé en 18 compétences dont la durée varie de 15 à 120 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

Rappel de la compétence	Code	Numéro	Durée	Unités
Métier et formation	418611	1	15	1
Prévention en santé et sécurité au travail en esthétique	418622	2	30	2
Peau et annexes	418637	3	105	7
Interaction professionnelle	418692	4	30	2
Consultation et examen de la peau	418645	5	75	5
Manœuvres de modelage	418654	6	60	4
Produits cosmétiques	418686	7	90	6
Soins esthétiques de base	418668	8	120	8
Maquillage de base	418677	9	105	7
Soins esthétiques des mains et des ongles	418706	10	90	6
Activités administratives	418713	11	45	3
Vente et promotion	418724	12	60	4
Maquillage élaboré	418734	13	60	4
Épilation : cire, pâte de sucre ou autres	418747	14	105	7
Soins esthétiques des pieds et des ongles	418764	15	60	4
Soins spécifiques	418788	16	120	8
Programmes de soins esthétiques	418814	17	60	4
Intégration au milieu de travail	418825	18	75	5



Deuxième partie

Spécifications recommandées

Règles de verdict

Description de l'évaluation

Compétence 1

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Recueille l'information sur la majorité des sujets à traiter.

Phase de réalisation

- Donne son opinion sur quelques exigences auxquelles il faut satisfaire pour exercer le métier.

Phase de synthèse

- Produit un bilan qui comporte :
 - une présentation sommaire de ses goûts, de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt;
 - des explications sur son choix d'orientation, en établissant, de façon explicite, les liens demandés.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroulera pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. Le travail de collecte d'information devrait être effectué à partir de références sur support traditionnel ou électronique. Peu importe la forme et le support utilisés pour consigner les données, le jugement ne devrait pas porter sur la qualité, mais sur la collecte d'une quantité suffisante de données pertinentes par rapport aux sujets à traiter. L'élève s'exprimera ensuite sur sa perception du métier et quelques exigences liées à son exercice. L'évaluation ne devrait pas porter sur la justesse des explications, mais plutôt sur la pertinence des faits et des exemples fournis ou des arguments invoqués par l'élève pour justifier sa prise de position. Pour la production du bilan, l'élève sera invité à partager ses goûts ainsi que son opinion sur ses aptitudes et les sujets qui l'intéressent. Elle ou il confirmera ou infirmera ensuite son choix d'orientation professionnelle en faisant des parallèles avec les exigences du métier.

Compétence 2

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité en esthétique.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Utiliser des moyens destinés à préserver sa santé et sa sécurité ainsi que celles de la cliente ou le client. • Respect des règles d'ergonomie en ce qui a trait : – aux postures de travail; – à l'aménagement du poste de travail et des lieux; – au positionnement de la cliente ou du client.	10
2 Prendre des précautions en vue d'éviter la contamination. • Utilisation de moyens de prévention appropriés aux types d'infections possibles et à la situation dans son ensemble.	15
• Respect des procédés d'utilisation des appareils, du matériel et des produits d'aseptisation.	15
3 Appliquer les règles de sécurité relatives à la manipulation et à l'entretien de l'équipement, des appareils et du matériel. • Manipulation sécuritaire de l'équipement, des appareils et du matériel.	15
• Entretien complet et sécuritaire des postes de travail et des locaux.	15

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité lors de l'exécution de tâches relatives aux soins esthétiques. Pour faciliter l'organisation scolaire, il pourrait être possible d'évaluer cette compétence au même moment qu'une compétence subséquente.

Compétence 3

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Faire des constats relatifs à l'aspect de la peau et de ses annexes.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Reconnaître l'influence des systèmes du corps humain sur l'aspect de la peau et de ses annexes.	
• Reconnaissance juste des rôles et du fonctionnement des systèmes du corps humain.	10
• Reconnaissance appropriée des caractéristiques de la peau et de ses annexes.	15
• Reconnaissance appropriée de facteurs internes influençant l'aspect de la peau et de ses annexes.	10
• Reconnaissance des principales anomalies et affections cutanées, pilaires et unguéales.	15
2 Reconnaître l'influence des habitudes de vie sur l'aspect de la peau et de ses annexes.	
• Mise en évidence de l'impact de mauvaises habitudes de vie sur l'aspect de la peau et de ses annexes.	10
3 Reconnaître les situations nécessitant de prendre des précautions en soins esthétiques.	
• Reconnaissance des effets et des limites des soins esthétiques au regard des anomalies et des affections cutanées, pilaires et unguéales.	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra faire des constats relatifs à l'aspect de la peau et de ses annexes. On suggère d'utiliser des questions ouvertes pour obliger l'élève à faire des liens parmi les connaissances accumulées. Cette façon de faire lui évitera de faire uniquement appel à la mémorisation et permettra à l'examinatrice ou à l'examineur de porter un jugement sur les critères retenus pour l'évaluation de la compétence. Pour faciliter l'établissement de constats, il est recommandé d'utiliser des dossiers-clients comprenant des fiches d'examen accompagnées de photos ou d'illustrations.

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Interagir en contexte professionnel.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Établir et entretenir des relations interpersonnelles.	
• Respect des règles de politesse et de discrétion.	15
2 Communiquer avec la cliente ou le client et les gens du milieu.	
• Clarification des besoins et des attentes de la cliente ou du client.	15
• Clarté de la communication.	15
• Manifestation de réceptivité et d'écoute.	15
>> Interagir en contexte professionnel.	
• Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait interagir avec une cliente ou un client au cours d'un soin esthétique quelconque. Pour faciliter l'organisation scolaire, il pourrait être possible d'évaluer cette compétence au même moment qu'une compétence subséquente.

Compétence 5

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Recevoir la cliente ou le client pour une consultation en vue de l'examen de la peau.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Recueillir l'information préalable à l'examen de la peau. - Relevé complet de l'information nécessaire concernant la cliente ou le client : - coordonnées; - historique médical et état de santé général; - prise de médicaments; - habitudes de vie; - habitudes en matière de soins personnels; - utilisation de produits à domicile.	10
- Détermination des principaux problèmes de santé pouvant : - représenter une contre-indication ou nécessiter des précautions en soins esthétiques; - nécessiter l'obtention d'une autorisation médicale.	10
5 Préparer la peau. Respect des techniques de nettoyage de la peau.	10
6 Examiner l'aspect de la peau. Prise en considération des observations effectuées en vue d'obtenir un portrait global de l'aspect de la peau.	10
7 Informer la cliente ou le client au sujet des particularités de sa peau. Transmission détaillée des particularités de sa peau à la cliente ou au client.	10
>> Recevoir la cliente ou le client pour une consultation en vue de l'examen de la peau. Justesse des observations.	20

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra accueillir et installer une cliente ou un client, recueillir l'information nécessaire à l'examen de la peau, effectuer le nettoyage de la peau, procéder à l'examen de la peau du visage, du cou et du décolleté, consigner ses observations sur des fiches de travail et l'informer au sujet des particularités de sa peau. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la communication des résultats de l'examen de la peau à la cliente ou au client, afin d'évaluer les observations de l'élève et d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.

Compétence 6

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des manœuvres de modelage.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Effectuer les opérations préalables au modelage. • Préparation appropriée de la peau.	10
3 Appliquer différentes techniques de modelage. • Application correcte des techniques de modelage : – respect de l'ordre d'exécution; – respect du sens des muscles; – rythme approprié; – respect du type de manœuvre.	20
• Souplesse et fluidité dans l'exécution des manœuvres de modelage.	10
• Enchaînement des différentes manœuvres de modelage.	10
• Maintien de la prise de contact.	10
• Vérification du confort et de la satisfaction de la cliente ou du client.	10

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer des manœuvres de modelage manuel sur la peau saine du visage, du cou et du décolleté d'une cliente ou d'un client.

Compétence 7

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Informer la cliente ou le client sur les produits cosmétiques.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Cerner les besoins et les attentes de la cliente ou du client. Détermination du besoin prioritaire de la cliente ou du client.	10
2 Fournir des explications sur les produits destinés aux soins du visage, du cou et du décolleté. - Justesse de la comparaison entre différents produits cosmétiques : - types et effets; - principes actifs; - contre-indications; - possibilités de combinaison; - coûts.	20
Consignes justes concernant l'utilisation des produits.	10
5 Fournir des explications sur les produits de maquillage. - Justesse de la comparaison entre différents produits cosmétiques : - types et effets; - principes actifs; - contre-indications; - possibilités de combinaison; - coûts.	20
Consignes justes concernant l'utilisation des produits.	10

Règles de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait présenter des produits cosmétiques et de maquillage à partir de besoins déterminés d'une cliente et en situation réelle ou simulée.

Compétence 8

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des soins esthétiques de base.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Préparer le poste de travail. • Installation ordonnée de l'équipement, des appareils et du matériel.	10
4 Examiner l'aspect de la peau. • Analyse complète des observations et des résultats de l'examen de la peau.	10
5 Effectuer les étapes nettoyantes. • Application méthodique de différentes techniques propres aux étapes nettoyantes.	10
• Respect des directives d'utilisation des appareils et des produits.	10
6 Effectuer les étapes d'assimilation cutanée. • Application méthodique de différentes techniques propres à chaque soin.	20
• Respect des directives d'utilisation des appareils et des produits.	10

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer des soins esthétiques de base sur la peau du visage, du cou et du décolleté d'une cliente ou d'un client, à partir des constats d'analyse d'une fiche d'examen de la peau. Pour ce faire, elle ou il devrait disposer de sources de référence. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la communication à la cliente ou au client des résultats de l'examen de la peau, afin d'évaluer les observations de l'élève et d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.

Compétence 9

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Réaliser un maquillage de base.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
5 Créer la ligne des sourcils.	
• Application correcte de la technique d'épilation à la pince.	15
• Épilation conforme au tracé des sourcils et à la forme morphologique du visage.	15
7 Appliquer les techniques de maquillage.	
• Respect des étapes d'exécution dans l'application des techniques.	20
>>Réaliser un maquillage de base.	
• Minutie et précision dans les gestes et dans la manipulation des accessoires de maquillage.	20

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait réaliser un maquillage de jour convenant au teint, aux joues, aux yeux et aux lèvres d'une cliente, et de définir une ligne de sourcils. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant le maquillage, afin d'évaluer les critères associés à la définition de la ligne de sourcils.

Compétence 10

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des soins esthétiques des mains et des ongles.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
6 Appliquer les techniques de soins des mains.	
• Application correcte des techniques des soins des mains visant à : – hydrater, calmer et nourrir la peau; – exfolier la peau; – améliorer la circulation et la pigmentation; – éliminer les callosités et les rugosités; – réduire la transpiration; – procurer un effet de relaxation.	15
• Respect des directives d'utilisation des techniques, des appareils et des produits.	10
• Sélection et exécution appropriée des manœuvres de modelage à la main et à l'avant-bras en fonction de l'effet recherché.	10
7 Effectuer une manucure.	
• Respect des étapes d'exécution.	10
• Utilisation correcte des techniques visant à appliquer : – le vernis; – le gel; – la résine ou autre.	25

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra effectuer des soins esthétiques des mains et des ongles. Le service devrait inclure un soin des mains correspondant aux besoins de la cliente et une manucure, mais exclura la pose d'ongles. L'utilisation d'un vernis à ongles de couleur foncée est recommandée. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant l'application du vernis à ongles, afin d'évaluer le critère associé à la manucure.

Compétence 11

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des activités à caractère administratif.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Gérer les dossiers. • Ordonnancement correct des dossiers.	15
3 Gérer les rendez-vous. • Estimation réaliste de la durée des soins.	15
• Détermination correcte des rendez-vous en fonction de la disponibilité des ressources humaines et matérielles.	20
4 Effectuer les transactions financières courantes. • Présence et exactitude des données exigées sur les factures.	10
• Exactitude des calculs relatifs aux taxes et aux réductions.	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer des activités à caractère administratif, y compris la prise de rendez-vous, la planification de plusieurs types de services, la facturation et la gestion du dossier-client, en présence ou non d'une cliente ou d'un client.

Compétence 12

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Vendre et promouvoir des services et des produits en soins esthétiques.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Cerner les besoins et les attentes de la cliente ou du client. Pertinence des questions posées relativement aux attentes de la cliente ou du client.	10
2 Offrir des services. - Explications précises et pertinentes concernant les services offerts. - Stratégies de vente adaptées à la cliente ou au client.	10
3 Offrir des produits. - Suggestions pertinentes de produits répondant aux besoins prioritaires de la cliente ou du client. - Stratégies de vente adaptées à la cliente ou au client.	10
4 Conclure la vente. Utilisation judicieuse des techniques de conclusion de vente.	10
>>Vendre et promouvoir des services et des produits en soins esthétiques. Utilisation de la terminologie appropriée et d'un langage adapté à la cliente ou au client.	10

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra vendre des services et des produits de soins esthétiques à une cliente ou à un client.

Compétence 13

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Réaliser un maquillage élaboré.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Procéder aux étapes préalables au maquillage.	
• Justesse des observations concernant chaque caractéristique morphologique du visage.	10
• Détermination précise des correctifs à apporter dans la recherche d'équilibre entre les caractéristiques morphologiques du visage.	20
5 Déterminer le type de maquillage.	
• Choix judicieux : – des produits de base en fonction du type de peau; – de la forme cosmétologique des produits; – des couleurs en fonction de l'harmonie globale.	15
6 Appliquer les techniques de maquillage.	
• Exécution conforme des correctifs aux caractéristiques morphologiques relevées.	25

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait réaliser, sur le visage complet d'une cliente, un maquillage soutenu visant la correction des asymétries et la recherche d'équilibre à partir des constats d'une fiche d'analyse morphologique. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant le maquillage, afin d'évaluer les observations de l'élève, de valider ses choix et d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.

Compétence 14

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Épiler à la cire, à la pâte de sucre ou avec d'autres produits épilatoires.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
5 Examiner l'aspect de la peau et de la pilosité. Inscription des renseignements pertinents dans le dossier de la cliente ou du client.	10
6 Appliquer la technique d'épilation à la cire chaude. - Respect de la technique d'épilation : - évaluation correcte de la température et de la texture de la cire; - application des produits préépilatoires appropriés; - application de la cire en bandes lisses formant une bordure délimitée et épaisse; - application de la cire selon l'implantation du poil; - maintien d'une tension suffisante de la peau; - utilisation économe du matériel et des produits; - application de produits postépilatoires adéquats.	20
7 Appliquer la technique d'épilation à la cire tiède. - Respect de la technique d'épilation : - évaluation correcte de la température et de la texture de la cire; - application des produits préépilatoires appropriés; - application d'une couche de cire mince et uniforme; - sens approprié d'application de la cire et de retrait de la bandelette; - rapidité dans le retrait de la bandelette; - maintien d'une tension suffisante de la peau; - utilisation économe du matériel et des produits; - exécution de manœuvres manuelles calmantes lors de l'application de produits postépilatoires.	20
8 Appliquer la technique d'épilation à la pâte de sucre ou avec d'autres produits. - Respect de la technique d'épilation : - application des produits préépilatoires appropriés; - maintien d'une tension suffisante de la peau; - utilisation économe du matériel et des produits; - exécution de manœuvres manuelles calmantes lors de l'application de produits postépilatoires.	20

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra épiler, à la cire chaude et tiède ainsi qu'à la pâte de sucre ou avec d'autres produits épilatoires, une région convenant à la technique d'épilation retenue, et ce, sur une superficie permettant l'évaluation des critères établis. Les trois régions à épiler devraient être différentes et le recours à divers modèles sera permis. Pour le critère de l'élément 8, l'examinatrice ou l'examineur pourrait choisir le produit d'épilation permettant d'évaluer la troisième technique, tout en s'assurant de niveaux de difficulté comparables pour les élèves.

Compétence 15

Évaluation aux fins de la sanction**Énoncé de la compétence**

Effectuer des soins esthétiques des pieds et des ongles.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Examiner l'aspect de la peau des pieds, les ongles ainsi que leurs caractéristiques morphologiques. - Détermination précise des particularités : - des pieds; - des ongles.	10
6 Appliquer les techniques de soins des pieds. - Application correcte des techniques des soins des pieds visant à : - hydrater, calmer et nourrir la peau; - exfolier la peau; - rétablir la circulation; - atténuer les callosités et les rugosités; - réduire la transpiration et l'odeur; - atténuer les crevasses au talon; - procurer un effet de relaxation. - Respect des directives d'utilisation des techniques, des appareils et des produits. - Sélection et exécution appropriée des manœuvres de modelage des pieds et des jambes en fonction des effets recherchés.	20 10 10
7 Effectuer une pédicure. - Respect des étapes d'exécution. - Utilisation correcte des techniques visant à appliquer : - le vernis; - le gel; - la résine ou autre.	10 10

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devra effectuer des soins esthétiques des pieds et des ongles. Le service devrait inclure un soin des pieds et une pédicure, mais exclura la pose d'ongles. La couleur du vernis à ongles sera au choix de l'examinatrice ou de l'examineur. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant l'application du vernis à ongles, afin d'évaluer le critère associé à la pédicure.

Compétence 16

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Effectuer des soins spécifiques.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
4 Examiner l'aspect de la peau. • Communication appropriée des constats de l'examen à la cliente ou au client.	10
5 Distinguer les types de soins spécifiques. • Détermination juste des différents types de soins spécifiques du visage.	15
• Pertinence des liens établis entre les principes actifs des produits utilisés et les effets recherchés.	10
6 Appliquer les techniques de soins spécifiques. • Respect des directives d'application de différentes techniques visant à normaliser : – l'hydratation profonde; – les sécrétions; – la pigmentation; – la circulation.	15
7 Conseiller et vendre. • Présentation claire de l'ensemble des produits et des services offerts.	10
• Rédaction complète de la fiche-conseil.	10

Règle de verdict

Respect des règles d'asepsie, d'hygiène, de santé et de sécurité.

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait effectuer des soins spécifiques pour le visage, le cou et le décolleté d'une cliente ou d'un client, à partir des constats d'une fiche d'examen de la peau. La rédaction d'une fiche-conseil devrait également être demandée. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance, avant la communication à la cliente ou au client des résultats de l'examen de la peau, afin de valider les constats établis de même que le choix de soins spécifiques fait par l'élève et d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.

Compétence 17

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

Concevoir et appliquer des programmes de soins esthétiques.

Spécifications

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 points sur 100 de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Prendre connaissance du dossier de la cliente ou du client. Détermination de soins pouvant améliorer l'aspect de la peau de la cliente ou du client.	15
2 Cerner les besoins et les attentes de la cliente ou du client. Détermination de problèmes nécessitant des soins.	10
3 Distinguer les types de programmes convenant à la cliente ou au client. - Détermination réaliste : - de la durée, du nombre et de la fréquence des soins; - des coûts des soins et des produits.	10
Rédaction détaillée du programme de soins personnalisés.	15
5 Conseiller et vendre. Rédaction complète de la fiche-conseil.	20

Règle de verdict

Aucune

Description de l'évaluation

Pour démontrer sa compétence, l'élève devrait concevoir un programme de soins esthétiques pour une cliente ou un client à partir d'un dossier-client et de documents de référence. Elle ou il devrait également rédiger une fiche-conseil.

Compétence 18

Évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence

S'intégrer au milieu de travail.

Spécifications

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

Phase d'information

- Recueille des données sur l'entreprise et sur les tâches à accomplir en tant que stagiaire.

Phase de réalisation

- Respecte les directives de l'entreprise en ce qui concerne les activités, les horaires de travail et les règles de l'éthique professionnelle.
- Rédige un rapport de stage conforme aux activités menées.

Description de l'évaluation

L'évaluation de la participation se déroulera pendant le temps dévolu à la compétence et portera sur les données recueillies à différents moments des activités de formation. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. On s'attend à ce que chacune des phases de la compétence soit accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. L'évaluation ne devrait pas porter sur la performance réalisée lors de l'exécution des activités professionnelles, mais plutôt sur le fait que l'élève manifeste une attitude professionnelle dans l'accomplissement des tâches, accepte de se conformer aux normes et aux règles établies, demande des explications au besoin et accepte de changer sa façon de faire lorsque cela est nécessaire. L'élève devra faire preuve de ponctualité et d'assiduité. De plus, elle ou il devrait noter ses observations dans un journal de bord et produira le bilan des activités accomplies ou observées.